

# DICRIM

Document d'Information Communal

sur les Risques Majeurs



Grasse





Soucieux de protéger au mieux nos habitants, de préserver notre environnement et notre cadre de vie, **les élus de la communauté d'agglomération de Pôle Azur Provence** se sont engagés à développer une **politique d'information, de prévention et de transparence en matière de risques**, qu'ils soient naturels ou technologiques, sur notre territoire.

A ce titre et conformément aux prescriptions posées par le code de l'environnement, nous avons réalisé, pour vous, un « **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** » (DICRIM). Ce document a pour but de vous informer sur les risques identifiés et cartographiés sur les 5 communes. Il appréhende de manière informative la **gestion des risques, les consignes de sécurité individuelles à respecter, les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque et les mesures de prévention prises par chacune des communes pour la sécurité de ses habitants.**

Bien que nos territoires ne soient pas particulièrement exposés, ils ne sont cependant pas à l'abri d'une éventuelle catastrophe naturelle (liée aux inondations, aux incendies de forêt et aux phénomènes géologiques), ou technologique (liée aux activités industrielles, du transport des matières dangereuses, et de la rupture de barrage). Aussi, en matière de prévention, même si de nombreux outils d'information et de « transparence publique » sont d'ores et déjà en place sur nos communes, il **est primordial de vous informer sur les bons réflexes et les conduites à tenir afin de préserver votre sécurité et celle de vos proches dans de telles situations.**

Ce document se veut un outil de **sensibilisation, facile d'accès, concis et pratique.** Il a pour volonté de **faire de chacun de nous l'acteur de sa propre sécurité.** C'est pourquoi nous vous invitons à lire attentivement ce dossier et à respecter les gestes simples décrits au fil des pages.

**Jean-Pierre Leleux**  
Président du Pôle Azur Provence, Sénateur-maire de Grasse



# LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS



## ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

**Vous entendez la sirène du DÉBUT D'ALERTE**  
Un son montant et descendant  
d'environ 5 minutes



**Vous entendez la FIN D'ALERTE**  
Un son continu de 30 secondes



## ALERTE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

### Corne de brume ou services de secours

**DÉBUT D'ALERTE**  2 minutes

**FIN D'ALERTE**  30 secondes

## METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger.



Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes pour les secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.  
France Bleu Azur : 100.7 FM  
France Info Cannes : 105.3 FM  
RMC Info Grasse : 106.8 FM - Cannes : 98.8 FM

## VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES



### Feu de forêt

Fermez les volets, portes et fenêtres  
Calfeutrez avec des linges mouillés



### Rupture de barrage

Gagnez immédiatement  
les hauteurs



### Mouvement de terrain

Éloignez-vous  
de la zone dangereuse



### TMD

Éloignez-vous  
de la zone dangereuse



### Inondation

Montez à pied dans les étages



### Installation classée

Rentrez rapidement dans  
le bâtiment en dur le plus proche



### Séisme

Abritez-vous sous un meuble  
solide



### Risque nucléaire

Rentrez rapidement dans  
le bâtiment en dur le plus proche



### Avalanche

Fuyez latéralement

Écoutez les consignes générales

 **N° Vert 0 800 427 366**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La période de l'année la plus propice aux feux de forêts est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt. Trois conditions sont nécessaires :

- une source de chaleur (flamme, étincelle) : la malveillance, les accidents, l'imprudence des hommes sont souvent à l'origine des incendies (travaux agricoles, forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures, écobuage non contrôlé),
- de l'oxygène : le vent active la combustion,
- un combustible (végétation).

Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

## Le risque feu de forêt sur Grasse et les derniers événements.

Les espaces forestiers à Grasse représentent près de 1500 hectares, soit plus de 30 % du territoire communal. Les quartiers Saint-François, lieu-dit Stramousse, Saint-Christophe, Magagnosc, la Malle, Super-Grasse, l'ancienne route de Cabris (les Trois Ponts) sont particulièrement sensibles. A titre d'exemple, l'incendie du 23 au 25 août 1986 rappelle le risque d'un feu de grande ampleur venant du Tanneron par régime de mistral puisqu'il emprunta les vallons des Ribes et de la Frayère, qu'il franchit le CD 609 pour menacer le centre hospitalier et se propager dans le secteur de Clavary avant d'atteindre les Aspres et emprunter le Grand Vallon de Grasse.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Site portail thématique du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dédié à la prévention des risques majeurs.

[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

[www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)

Site d'information sur les risques majeurs à destination des mairies et des élus locaux.

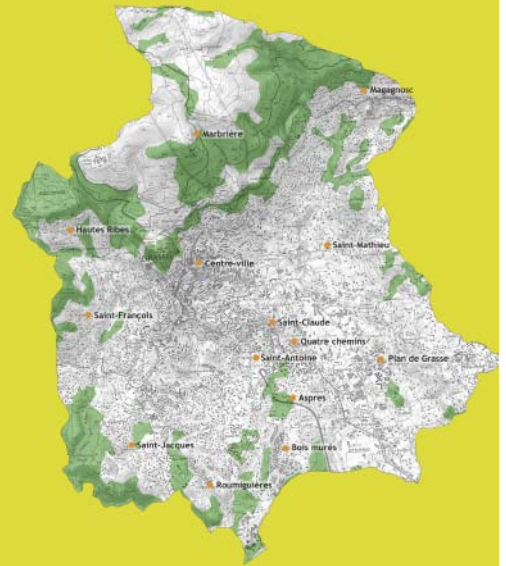
[www.promethee.com](http://www.promethee.com)

Site présentant les données chiffrées sur les incendies de forêt (superficie, nombre, répartition) pour quinze départements méditerranéens.

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### CARTE DE LOCALISATION DES PRINCIPALES ZONES BOISÉES



## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVENTION

Les mesures générales de prévention visent à empêcher l'éclosion d'un sinistre. Il existe une réglementation sur l'emploi du feu avec ses périodes rouges (interdiction de brûler du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre) et vertes (qui couvrent le reste de l'année).

Le débroussaillage est une obligation. L'arrêté préfectoral n° 2002-343 du 19 juin 2002 réglementant l'emploi du feu et fixant les règles du débroussaillage obligatoire est consultable en mairie.

Un Plan de Prévention des Risques Feux de

Forêts a été approuvé sur Grasse par arrêté préfectoral 2009-476 du 13 juillet 2009. Il délimite les zones du territoire exposées aux risques. Il prévoit également les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre par les propriétaires, les aménageurs et les collectivités locales ou les établissements publics.

### PRÉVISION

Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de

la végétation. La surveillance est assurée par un réseau de tours de guet et de patrouilles de surveillance équipées pour attaquer les départs de feux.

### PROTECTION

Des aménagements de terrain sont réalisés sur Grasse en matière de défense contre l'incendie : création de pistes coupe-feu, installation d'hydrants normalisés (60 m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures), ...



## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

### L'INCENDIE APPROCHE



Dégagez les voies d'accès et cheminements d'évacuation.  
Arrosez les abords.



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.

### L'INCENDIE EST À VOTRE PORTE



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez volets, portes et fenêtres.  
Calfeutrez avec des linges mouillés.



**Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt.**  
**Ne sortez pas sans ordre des autorités.**

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN FEU DE FORÊT

### AVANT : S'organiser et anticiper

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : Se mettre à l'abri

si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 depuis un téléphone mobile) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied, rechercher un écran (rocher, mur...),
- ne pas sortir de votre voiture.

une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS : Respecter les consignes

- éteindre les foyers résiduels.

## Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation : l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine, l'inondation par ruissellement urbain, liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée et l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

## Le risque d'inondation sur Grasse et les derniers événements.

Le risque d'inondation sur Grasse peut être de différents types : des débordements de cours d'eau ou des débordements indirects : des plaques d'égouts peuvent sauter, une stagnation des eaux pluviales, un ruissellement en secteur urbain.

La commune est traversée par plusieurs vallons : les Ribes, Sainte-Anne, Fontfraye, le Grand Vallon et ses affluents, Saint-Antoine, dont les dimensions ne permettent pas le passage de fortes crues. Le Plan de Grasse pourrait connaître un débordement du Grand Vallon, les nombreux ouvrages, publics ou privés, étant susceptibles de s'obstruer lors du passage d'une forte crue.

La commune de Grasse a subi des inondations en novembre 2002 et septembre 2005 qui ont fait l'objet d'Arrêtés de Reconnaissance de l'État de Catastrophe Naturelle.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Site portail thématique du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dédié à la prévention des risques majeurs.

[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

[www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)

Site d'information sur les risques majeurs à destination des mairies et des élus locaux.

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

Site du serveur national d'annonce des crues.

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### CARTE DE LOCALISATION DU RISQUE INONDATION SUR GRASSE



## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVENTION

La maîtrise de l'urbanisation aux abords des cours d'eau s'exprime au travers du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui prend en compte les zones inondables de la commune. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) prescrit sur Grasse est en cours d'élaboration.

Afin d'éviter de nouveaux débordements, des travaux de déviation du vallon de St Antoine ont été réalisés par la ville de Grasse en 2007 à hauteur du stade Perdigon pour un coût total de 10 M€.

De la même façon, et afin d'éviter de nouvelles

crues torrentielles, des travaux de recalibrage du Grand Vallon de Grasse à hauteur du Hameau du Plan de Grasse ont été réalisés en 2008/2009 par le SISA (Syndicat Intercommunal de la Siagne et Affluents).

### PRÉVISION

Les précipitations, le niveau des nappes phréatiques et des cours d'eau sont surveillés en permanence. Le SISA est intégré au Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Rhône Méditerranée Est et une convention avec Météo-France permet de connaître à l'échelle du bassin-versant, 24h à l'avance, les précipitations attendues.

### PROTECTION

Des dispositions spécifiques ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) "inondations" ont été établies par le préfet et prévoient l'organisation des secours en cas d'inondation majeure touchant plusieurs communes.

Au niveau communal, le maire déclenche son plan communal de sauvegarde pour assurer la sauvegarde de la population. Un système d'appel en nombre permettant d'avertir les personnes situées en zone inondables en cas de crue a été mis en place par le SISA.



## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Fermez le gaz et d'électricité.



Montez à pied dans les étages.



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.

France Bleu Azur : 100.7 MHz

France Info Cannes : 105.3 MHz

RMC Info Grasse : 106.8 MHz Cannes : 98.8 MHz



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.**



**Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.**

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UNE INONDATION

### AVANT : S'organiser et anticiper

- mettre hors d'eau meubles et objets précieux : albums photos, documents personnels, factures, matières et produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents,
- amarrer les cuves,
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### APRÈS : Respecter les consignes

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

### PENDANT : Se mettre à l'abri

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

## Qu'est-ce qu'un risque industriel ?

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations de l'accident industriel sont l'incendie avec risque de brûlure et d'asphyxie, l'explosion et/ou la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol, de produits dangereux.

## Le risque industriel sur Grasse et les derniers événements.

Le risque est généré par la présence des industries de la parfumerie et de la chimie dans le bassin grassois. Les activités de ces installations relèvent de la chimie fine : extraction de produits naturels, raffinage, mélange, et opérations de chimie... Certaines de ces activités présentent des risques dont l'importance varie en fonction de la nature et des volumes de produits manipulés.

Sur le territoire de la commune, cinq sites industriels relèvent de la réglementation dite "Seveso 2" seuil bas :

- Centipharm sur la zone industrielle du Carré,
- Charobot au Plan de Grasse,
- Cargill
- Robertet Ville
- Jeanne Arthès sur la zone industrielle des Bois de Grasse.

Au cours de ces dernières années, la ville de Grasse n'a pas connu d'évènement majeur en matière d'accident industriel. Le dernier accident notable date de 1997 et concernait l'usine Orgasynth (aujourd'hui Centipharm) sur la zone du Carré.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.ville-grasse.fr](http://www.ville-grasse.fr)

Plaquette d'information sur le risque industriel sur Grasse et ses environs, disponible en mairie ou sur le site internet de la ville.

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Site sur les risques majeurs du Ministère de l'Environnement.

[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

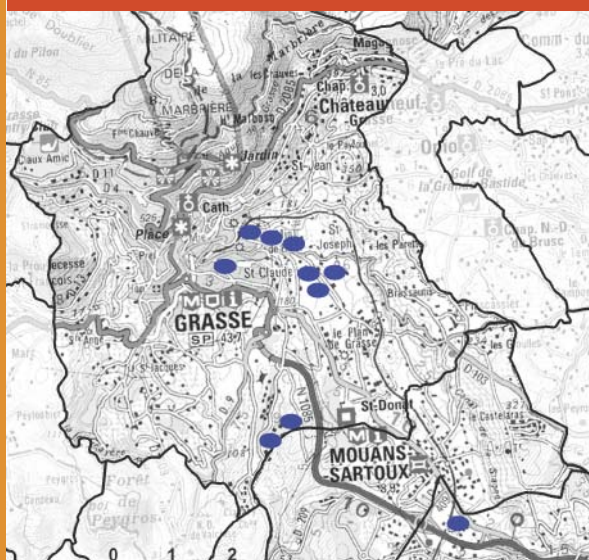
[www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)

Site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux.

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### CARTE DE LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DU BASSIN GRASSOIS DISPOSANT D'UN PPI



## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVENTION

Des études de dangers, dont le but est d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui contrôle la sécurité de ces installations.

### PROTECTION

Un POI (Plan d'Opération Interne) est élaboré par chaque exploitant et destiné à maîtriser les incidents circonscrits dans l'enceinte de l'établissement.

Face à un risque majeur dépassant les limites de l'établissement, un PPI (Plan Particulier d'Intervention) est déclenché par le préfet. Ce dispositif prévoit l'organisation des secours, régleme la circulation autour du site et prévoit l'alerte des populations.

En cas d'incident ou d'accident dépassant les limites de l'établissement, l'alerte des populations est assurée par des sirènes au son modulé : trois cycles d'une minute et quarante et une secondes, séparés par un court silence. Les sirènes sont testées le 1er mercredi de chaque mois, à 12h.



## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Éloignez-vous-en.



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.  
France Bleu Azur : 100.7 MHz  
France Info Cannes : 105.3 MHz  
RMC Info Grasse : 106.8 MHz Cannes : 98.8 MHz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.

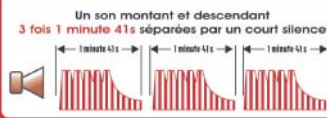


Ne fumez pas.

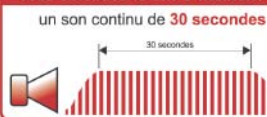


Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

### Vous entendez la sirène...



### vous entendez la FIN D'ALERTE...



## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU RISQUE INDUSTRIEL

### AVANT : S'organiser et anticiper

- s'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde,
- disposer d'un poste de radio à piles,
- avoir à portée de main le matériel nécessaire pour une mise à l'abri (adhésif, bouteilles d'eau).

### PENDANT : Se mettre à l'abri

- s'enfermer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche,
- ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques,
- écouter les radios locales pour connaître les consignes à suivre,
- arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et, si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...

- ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion,
- ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger,
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer,
- ne pas téléphoner car il faut libérer les lignes pour les secours.

### APRÈS : Respecter les consignes

- attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

## Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

### On distingue :

- les mouvements lents qui entraînant une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage,
- les mouvements rapides qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

## Le risque mouvement de terrain sur Grasse et les derniers événements.

La commune est sensible à des risques localisés et de faible importance. Des études géologiques ont permis de délimiter les zones sensibles aux glissements de terrain, éboulements ou effondrements. Elles sont situées au nord de la commune et à l'est, notamment le quartier de Magagnosc.

Le dernier mouvement de terrain ayant fait l'objet d'un Arrêté de Reconnaissance de l'État de Catastrophe Naturelle date de juillet 2007 et est lié à un phénomène de Retrait-Gonflement des Argiles.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Site portail thématique du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire dédié à la prévention des risques majeurs.

[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

[www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net)

Base de données nationale sur les cavités souterraines.

[www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net)

Base de données nationale sur les mouvements de terrain.

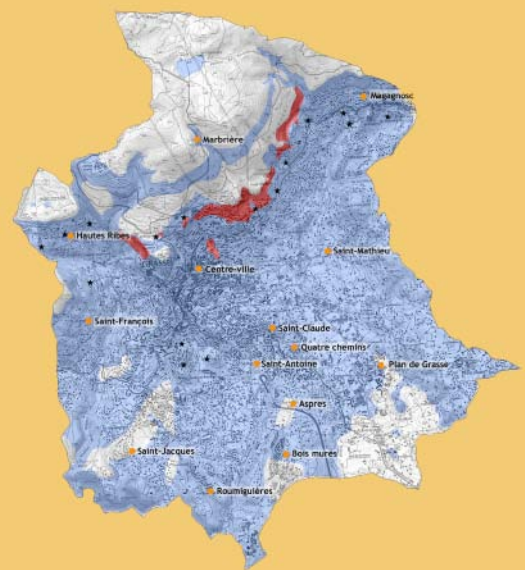
[www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)

Site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux.

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### CARTE DE LOCALISATION DES ZONES SOUMISES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN + ZONAGE PPR



## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVENTION

Le Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain a été approuvé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> juin 2004. Il délimite les zones du territoire exposées aux risques. Il prévoit également les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre par les propriétaires, les aménageurs et les collectivités locales ou les établissements publics.

### PROTECTION

Des travaux de sécurisation peuvent être réalisés pour se protéger du risque. A titre d'exemple, au nord-est du centre ville de Grasse et plus précisément entre le Vallon des Boullides et le Vallon de Saint Christophe, en bordure du Bois de la Marbrière, un merlon a été réalisé pour protéger du risque de chutes de rochers et de pierres.



## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

### EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES

#### PENDANT / à l'intérieur



Abritez-vous sous un meuble solide. Éloignez-vous des fenêtres.

#### PENDANT / à l'extérieur



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.

#### APRÈS / à l'intérieur



Fermez le gaz et l'électricité.



Éloignez-vous de la zone dangereuse. Rejoignez le lieu de regroupement.

#### APRÈS / à l'extérieur



Évacuez les bâtiments n'y retournez pas. Ne prenez pas l'ascenseur.



Respectez les consignes des autorités.

### EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

#### à l'intérieur



Évacuez les bâtiments N'y retournez pas. Ne prenez pas l'ascenseur.

#### à l'extérieur



Éloignez-vous de la zone dangereuse. Rejoignez le lieu de regroupement.



Respectez les consignes des autorités.

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN MOUVEMENT DE TERRAIN

### AVANT : S'organiser et anticiper

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

### PENDANT : Se mettre à l'abri

#### en cas d'éboulement

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

#### en cas d'effondrement

##### à l'intérieur

- dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

##### à l'extérieur

- s'éloigner de la zone dangereuse.

### APRÈS : Respecter les consignes

- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

## Qu'est-ce qu'un risque TMD ?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- **une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables) ou pour les canalisations de transport exposées aux agressions d'engins de travaux publics. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques,
- **un incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation accidentelle d'une fuite (citerne ou canalisation de transport),

- **un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique).

## Le risque TMD sur Grasse et les derniers évènements.

Grasse est traversée par des axes routiers susceptibles de générer du transport de matières dangereuses. La commune de Grasse n'est concernée que par le risque lié au transport routier de matières dangereuses. Si les grands axes traversant la ville, comme les D6085/D6185 d'une part et les D2562/D2085 d'autre part, et ceux desservant les zones industrielles sont principalement exposés, dans une moindre mesure toute la commune est concernée par ce risque (livraison de fuel domestique, de gaz, chez les particuliers). La commune n'a pas connu d'incident significatif ces dernières années.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Site sur les risques majeurs du Ministère de l'Environnement.

[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

[www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)

Site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux.

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### PRINCIPAUX AXES ROUTIERS SUSCEPTIBLES DE GÉNÉRER DU TMD



## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVENTION

#### Réglementation et contrôle

Le transport routier est assujéti à l'arrêté ADR (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) : la formation des personnels de conduite, les règles strictes de circulation, l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés.

Une réglementation appropriée de la circulation dans la commune.

### PROTECTION

Selon le mode de transport considéré, seraient mis en place :

- la convention "TRANSAID", signée entre le ministère de l'Intérieur et l'Union des Industries Chimiques (UIC), pour apporter aux autorités responsables des secours aide : expertise et assistance technique spécialisée lors d'accidents de TMD.

- le dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques au TMD dans les Alpes-Maritimes.



## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Éloignez-vous-en.



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.  
France Bleu Azur : 100.7 MHz  
France Info Cannes : 105.3 MHz  
RMC Info Grasse : 106.8 MHz Cannes : 98.8 MHz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne fumez pas.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN RISQUE TDM

### AVANT : Savoir identifier

- un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) générés par la ou les marchandise(s) transportée(s).

<b>33</b>	<b>Code danger</b>	} Comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger.
<b>1203</b>	<b>Code matière</b>	

} Propre à une ou plusieurs matières aux propriétés voisines - Permet d'identifier le produit.

### PENDANT : Se mettre à l'abri

- si on est témoin d'un accident : donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises; précisez le lieu, la nature de l'accident, le type de véhicule, le nombre de victimes et les dégâts matériels, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre
- en cas de fuite de produit :
  - rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
  - ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
  - ne pas fumer.
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

### APRÈS : Respecter les consignes

- attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

## Qu'est-ce qu'un phénomène climatique de grande ampleur ?

Il arrive que des phénomènes climatiques, généralement ordinaires, deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes. Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de neige, de grand froid, de verglas, de grêle ou de canicule.

## Les derniers évènements climatiques.

Auribeau-sur-Siagne : tempête de 1999, canicule de 2003  
Grasse : évènement neigeux du 18/02/2010 (15cm) avec pour conséquences de grosses perturbations : circulation difficile voire impossible, fermeture des écoles...

Mouans-Sartoux : canicules de 2003 et 2009 et chutes de neige du 11 février 2010.

Pégomas : tempête de 1999, canicule de 2003

La Roquette-sur-Siagne : tempête de 1999, canicule de 2003

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Site sur les risques majeurs du Ministère de l'Environnement.

[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

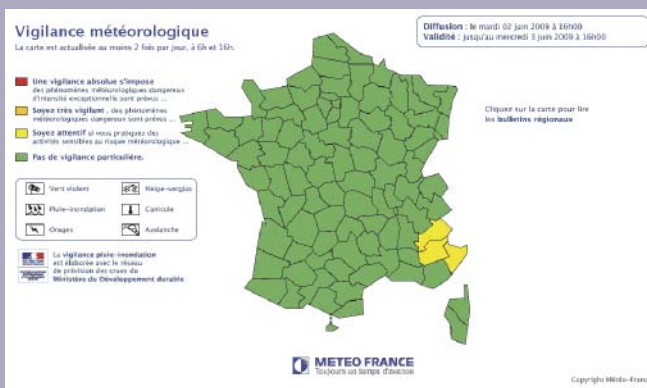
[www.france.meteofrance.com/vigilance/Accueil](http://www.france.meteofrance.com/vigilance/Accueil)

Site de vigilance météorologique de Météo France.

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES



## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVENTION

Des cartes de vigilance météorologique sont élaborées chaque jour par Météo France. Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont : les vents violents, les orages, les pluies, le grand froid, la canicule, les avalanches, la neige et verglas.

Les médias relayent l'information dès que les plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints. Le niveau de vigilance se base sur le code couleur suivant :

**niveau vert** : pas de phénomène particulier,  
**niveau jaune** : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux,  
**niveau orange** : phénomène dangereux,  
**niveau rouge** : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle.

### PROTECTION

Déclenchement du dispositif ORSEC spécialisé "grand froid", "canicule"...



## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN RISQUE CLIMATIQUE

### En cas de neige ou de verglas

#### AVANT :

- consulter les cartes de vigilance de Météo France,
- s'organiser afin de pouvoir demeurer chez soi plusieurs jours.

#### PENDANT :

- éviter de prendre la route,
- ne pas stationner sous des lignes électriques,
- suivez les consignes des autorités,
- ne pas s'exposer inutilement au froid.

### En cas de canicule

#### AVANT :

- consulter les cartes de vigilance de Météo France,
- si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

#### PENDANT :

- limiter les exercices physiques,
- privilégier les endroits ombragés, se rafraîchir, boire de l'eau.

Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur. Si à ces symptômes s'ajoutent nausées, maux de tête, somnolence, soif intense, confusion, téléphoner rapidement au centre 15.

### En cas de tempête ou de vents violents

#### AVANT :

- consulter les cartes de vigilance de Météo France.

#### PENDANT :

- ranger les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- limiter au maximum ses déplacements,
- débrancher les appareils électriques et antennes de télévision.
- ne pas se promener en forêt,
- faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

# LE RISQUE SISMIQUE

## Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France est divisée en cinq zones sismiques :

0 = sismicité négligeable

1a = sismicité très faible mais non négligeable

1b = sismicité faible

2 = sismicité moyenne

3 = sismicité forte (Martinique, Guadeloupe)

## Le risque sismique au niveau local et les derniers évènements.

La commune se trouve en zone de sismicité 1b, risque faible.

Des séismes ont été recensés dans le bassin grassois notamment le séisme du 25 février 2001, d'une magnitude de 4,6 sur l'échelle de Richter, qui a été largement ressenti par la population.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Site sur les risques majeurs du Ministère de l'Environnement.

[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

Site d'information sur le programme national de prévention du risque sismique.

[www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)

Site d'information sur les risques majeurs à destination des maires et des élus locaux.

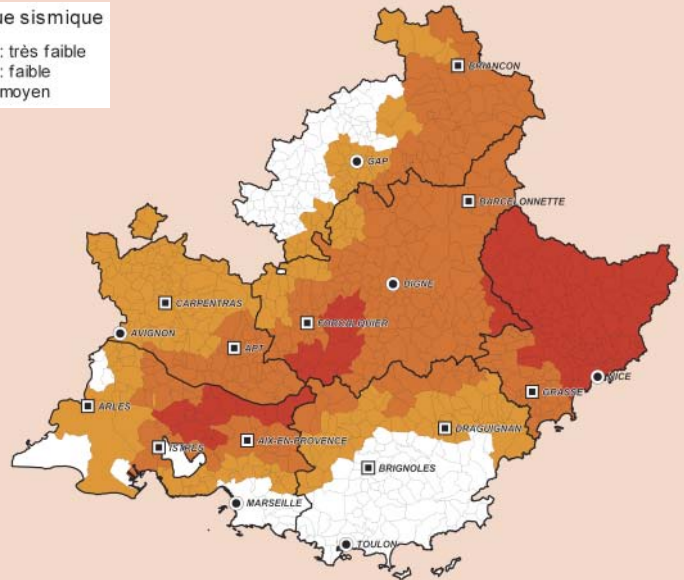
[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### CARTE DE LOCALISATION DU RISQUE SISMIQUE

#### Risque sismique

- 1a : très faible
- 1b : faible
- 2 : moyen



## MESURES DE PRÉVENTION PRISES SUR LA COMMUNE

### PRÉVENTION

La prévention passe par l'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale et régionale et des phénomènes précurseurs permettant une prédiction à plus ou moins long terme. Le Bureau Central de la Sismicité Française (BCSF) diffuse les données collectées par les sismomètres en temps réel, ce qui permet d'améliorer la connaissance des aléas régionaux, voire locaux.

Des normes parasismiques et un zonage sismique de la région impose l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise

en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Les normes parasismiques actuellement en vigueur (PS92) seront remplacées par l'Eurocode 8, ensemble de normes européennes pour la conception, le dimensionnement et la mise en œuvre des bâtiments et des structures de génie civil. L'Eurocode 8 et le nouveau zonage devraient rapidement entrer en application.

La mise en place d'un programme national de prévention : le Gouvernement a engagé entre 2005 et 2010, un programme national de prévention du risque sismique. L'objectif est de réduire la vulnérabilité au risque sismique.

### PRÉVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

# LE RISQUE SISMIQUE



## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

### PENDANT / à l'intérieur



Abritez-vous sous un meuble solide. Éloignez-vous des fenêtres.

### PENDANT / à l'extérieur



Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

### APRÈS / à l'intérieur



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.



Évacuez les bâtiments n'y retournez pas. Ne prenez pas l'ascenseur.



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.  
France Bleu Azur : 100.7 MHz  
France Info Cannes : 105.3 MHz  
RMC Info Grasse : 106.8 MHz Cannes : 98.8 MHz

### APRÈS / à l'extérieur



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.

**REJOIGNEZ LE LIEU DE REGROUPEMENT**

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN SÉISME

### AVANT : S'organiser et anticiper

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

### PENDANT : Rester où l'on est

à l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,

à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),

en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses,

- se protéger la tête avec les bras,
- ne pas allumer de flamme.

### APRÈS : Respecter les consignes

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des débris, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

## Protégez vos proches avec le plan familial de mise en sûreté

Face à une catastrophe majeure vous aurez peu de temps pour réagir et vous serez seul face à la crise avant que n'interviennent les services de secours.

La préparation est une responsabilité partagée qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer en élaborant son propre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS).

Ce plan commence par un recueil des informations disponibles. Créez-le avec vos proches, expliquez-leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible pour ne jamais être pris au dépourvu !



## AIDE-MÉMOIRE POUR ÉLABORER

## LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

## 1/ Gardez le contact avec vos proches

- Choisissez une personne qui n'habite pas dans votre ville. Il s'agit d'une personne à qui, en cas d'urgence, vous, ou un membre de votre famille pourriez téléphoner ou envoyer un courriel et chez qui vous pourriez habiter temporairement. Optez pour une personne qui ne risque pas d'être touchée par la même situation.
- Assurez-vous de bien faire comprendre à cette personne qu'elle constitue votre "point de chute".
- Faites une liste de ses coordonnées (domicile, bureau, téléphone mobile, courriel) auxquelles auront accès tous les membres de votre famille ainsi que la personne concernée. Si vous avez des enfants, fournissez les coordonnées de cette personne à leurs établissements scolaires. Faites de même pour votre lieu de travail.
- Durant une situation d'urgence, servez-vous le moins possible du téléphone et écoutez vos conversations afin de libérer les lignes pour les personnes qui ont besoin d'aide.
- Il est important d'expliquer aux membres de votre famille qu'en cas de panne téléphonique, il faut s'armer de patience, recomposer régulièrement les numéros ou envoyer un message électronique, si cela est possible. Les lignes téléphoniques sont engorgées en situation d'urgence mais, parfois, les courriels parviennent à leur destinataire.

## 2/ Décidez d'un point de ralliement

- Le fait d'avoir convenu d'un point de ralliement loin de votre domicile vous fera gagner du temps et créera moins de confusion si votre domicile est touché ou si votre voisinage ou votre collectivité sont évacués.
- Pensez aussi à vos animaux de compagnie qui ne sont pas admis dans les abris d'urgence et certains hôtels.

## 3/ Préparez un kit de survie en cas d'urgence

Qu'on vous demande d'évacuer votre domicile ou d'y demeurer temporairement, le fait de disposer de fournitures essentielles sera pour vous et votre famille d'un grand réconfort.

- Préparez un kit de survie en cas d'urgence que vous garderez dans un contenant facile à transporter (fourre-tout ou petite poubelle en plastique) et rangez-le dans un endroit protégé et facile d'accès. Ce kit devrait vous rendre, vous et votre famille, autosuffisants pendant au moins trois jours. Vous disposez probablement de la plupart de ces fournitures à l'heure actuelle.

### Le kit devrait contenir les articles suivants :

- Les produits destinés aux besoins particuliers de certains membres de votre famille (préparations lactées pour nourrissons ou articles nécessaires aux personnes handicapées ou âgées),
- Des articles de premiers soins (pansements, sparadrap, antibiotiques, serviettes antiseptiques, épingles de sûreté, nettoyant ou savon, compresse froide, solution pour douche oculaire, coton-tige, gants jetables et masque protecteur, tampons de gaze, eau oxygénée, baume à lèvres, ainsi que les médicaments sous ordonnance),
- Des vêtements de rechange (y compris chaussures) pour chaque membre de la famille,
- Des bougies, des allumettes ou un briquet,
- Un sac de couchage ou des couvertures pour chaque membre de la famille,
- Une lampe de poche et des piles,
- Une radio fonctionnant à piles avec des piles de rechange,
- Du ruban adhésif large et une paire de ciseaux,
- Des aliments non périssables ne nécessitant pas de cuisson (à remplacer annuellement),
- De l'eau embouteillée,
- Prenez de quoi vous occuper tranquillement. Préférez les jeux ou objets ne produisant pas d'odeur (cartes, dés...),
- Du papier hygiénique et autres articles de soins personnels,
- Des outils de base (marteau, pince/clé anglaise, divers tournevis et fixations, gants de travail),
- Des clés supplémentaires pour la voiture et le domicile.

## 4/ Protégez aussi vos documents importants

Carte d'identité, passeport, livret de famille, certificats de naissance et de mariage, permis divers (voiture, bateau, chasse, pêche...), diplôme, carte grise, police d'assurance, impôts, titre de propriété, procuration, testament, relevés bancaires...

Faites-en des copies et conservez-les dans un endroit sûr.

57, Avenue Pierre Sépard  
BP 91015  
06131 Grasse Cedex  
Tél. : 04 97 05 22 00  
Fax 04 92 42 06 35  
[contacts@poleazurprovence.com](mailto:contacts@poleazurprovence.com)  
[www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com)



Auribeau-sur-Siagne



VILLE DE GRASSE



Mouans-Sartoux



Pégomas



La Roquette-sur-Siagne